

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans tenue le lundi 3 mars 2008, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Jean Rompré, Carmen Blouin, Lina Labbé et Lauréanne Dion, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des procès-verbaux des 4 et 27 février 2008.
3. Suivi des procès-verbaux.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Demande d'aide financière
 - a. Évènement l'Île en Blues
7. Adoption du premier projet de règlement # 08-069. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de hausser le coefficient d'occupation du sol dans les zones 17-A, 18-A, 24-A, 31-A et 65-MA et le règlement de construction # 03-43 afin d'abroger les dispositions relatives à la reconstruction ou à la réfection d'un bâtiment dérogatoire.
8. Résolution - Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2008.
9. Résolution - Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2008.
10. Varia
 - a. M.R.C.
11. Période de questions.
12. Levée de l'assemblée.

08-024

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jean Rompré et appuyée par Lina Labbé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

08-025

Item 2 Adoption des procès verbaux des 4 et 27 février 2008.

L'adoption des procès verbaux est proposée par Dominique Labbé et appuyée par Jean Rompré.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi des procès-verbaux.**

- Un retour est fait sur l'assemblée spéciale du 27 février 2008. (Contrat gardes-documents et thermostats électroniques)

Item 4 **Correspondance**

08-026 Item 5 **Adoption des dépenses.**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des dépenses soumise par le directeur général / secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Lauréanne Dion et appuyé par Lina Labbé que les comptes payés et les comptes à payer totalisant respectivement : 58 025,62 \$ et 10 955,04 \$ pour des dépenses totales de 68 980,66 \$ soient adoptés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général / secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière.**

08-027

a. Évènement l'Île en Blues.

Il est proposé par Lina Labbé et appuyé par Jean Rompré

Et

Il est résolu

Que la somme de 100 \$ soit versée pour l'aide au financement de l'Évènement l'Île en Blues prévues les 8 et 9 août 2008 à Saint-Laurent.

Que les deux laissez-passer reliées à cette contribution soit offerts aux citoyens de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon un processus qui sera déterminé plus tard par le Conseil municipal.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-028

Item 7 **Adoption du premier projet de règlement # 08-069. Modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de hausser le coefficient d'occupation du sol dans les zones 17-A, 18-A, 24-A, 31-A et 65-MA et le règlement de construction # 03-43 afin d'abroger les dispositions relatives à la reconstruction ou à la réfection d'un bâtiment dérogatoire.**

Attendu que la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a adopté le règlement de zonage # 03-41 en date du 4 août 2003;

Attendu que l'article 113 alinéa 1° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet de diviser le territoire de la municipalité en zone; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu que l'article 113 alinéa 6° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de spécifier, pour chaque zone, la proportion du terrain qui peut être occupée par une construction ou un usage; (L.R.Q., c. A-19.1)

Attendu que l'article 113 alinéa 18° de la Loi sur L'Aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de régir, par zone ou pour l'ensemble du territoire, les constructions et les usages dérogatoires protégés par les droits acquis; (L.R.Q., c. A-19.1)

En conséquence

Il est proposé par Carmen Blouin, appuyé par Dominique Labbé

Et

Il est résolu

Que le présent règlement # 08-069, intitulé « **Règlement modifiant le règlement de zonage # 03-41 afin de hausser le coefficient d'occupation du sol dans les zones 17-A, 18-A, 24-A, 31-A et 65-MA et le règlement de construction # 03-43 afin d'abroger les dispositions relatives à la reconstruction ou à la réfection d'un bâtiment dérogatoire.**», soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

Article 1 :

L'annexe A du Règlement de zonage # 03-41 portant l'appellation « CAHIER DES SPÉCIFICATIONS », et ses amendements, est modifiée de la façon suivante : le coefficient d'occupation du sol (maximale) pour les zones 17-A, 18-A, 24-A, 31-A ET 65-MA est de 0,1 (10%)

Article 2 :

L'article 4.1 du règlement de construction # 03-43 est abrogé.

Article 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-029

Item 8 Résolution - Mandat au camp Saint-François pour offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2008.

Attendu qu'il est de la volonté du conseil municipal de s'assurer que des services de camp de jour (Terrain de jeux) soit offert aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à l'été 2008;

Attendu que la loi sur les compétences municipales permet à une municipalité locale de confier à un organisme à but non lucratif l'offre d'activités de loisirs pour ses citoyens. (L.R.Q., c. C-47.1, chapitre II);

Attendu que le camp Saint-François est une entreprise à but non lucratif établie sur le territoire de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans et qu'elle offre des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de l'Île d'Orléans depuis plusieurs années;

Attendu que le conseil municipal désire favoriser une entreprise qui œuvre sur son territoire depuis plus de cinquante ans;

En conséquence il est proposé par Jean Rompré, appuyé par Lina Labbé

Et

Il est résolu

Que le mandat d'offrir des services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans soit confié au Camp Saint-François pour la saison d'été 2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

08-030

Item 9 Résolution - Aide financière pour les enfants inscrits à temps plein au camp de jour du camp Saint-François à l'été 2008.

Attendu que par sa résolution # 08-029 le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a mandaté le camp Saint-François pour offrir les services de camp de jour (Terrain de jeux) aux enfants de la municipalité à l'été 2008;

Attendu qu'il est de la volonté du conseil municipal de contribuer pour qu'un coût raisonnable soit demandé aux parents désirant inscrire leurs enfants au camp de jour;

En conséquence il est proposé par Jean Rompré, appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Qu'un montant de deux cent dollars (200 \$) soit versé par la municipalité pour chaque inscription à temps plein aux activités de camp de jour (Terrain de jeux) au Camp Saint-François pour la saison d'été 2008.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 10 **Varia**

a. **MRC**

b.

Item 11 **Période des questions.**

08-031

Item 12 **Levée de l'assemblée.**

La levée de l'assemblée est proposée par Carmen Blouin il est 21 h 30.